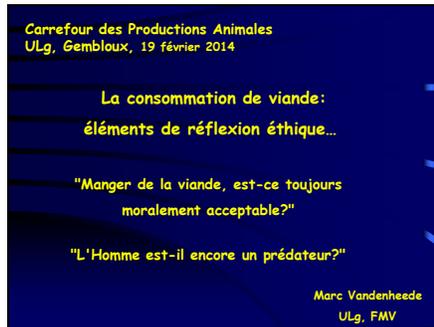


« Manger de la viande, est-ce toujours moralement acceptable? L'Homme est-il encore un prédateur? »

Marc Vandenheede, Faculté de Médecine Vétérinaire, ULg

Diapositive
1



Mon souhait est d'apporter quelques éléments de réflexion éthique au débat d'aujourd'hui.

Le fait de manger des animaux peut être discutable sur plusieurs plans, notamment en termes d'impacts sur la santé ou sur l'environnement. D'autres se chargeront de les présenter durant cette journée et je me concentrerai donc maintenant sur l'animal lui-même. Quelles sont les questions morales posées par la consommation de viande, et les réponses apportées par les philosophes? Quelles sont les raisons qui amènent une partie de la population à choisir un régime végétarien ou végétalien voire un mode de vie "véganien"? Compte tenu du temps imparti et du sujet, je me limiterai à des considérations applicables à une culture occidentale moderne, sans toutefois la considérer comme unique ou exemplaire.

Diapositive
2



Commençons par une évidence, dont on verra plus tard qu'elle est souvent pourtant niée, consciemment ou non: manger de la viande nécessite (jusqu'à récemment du moins) de tuer un animal. Même si les techniques utilisées ont évolué avec l'histoire humaine, l'Homme est et reste donc souvent un prédateur. Toutefois, si la prédation naturelle ne soulève pas ou peu de questions morales, l'abattage d'animaux élevés pour leur viande dans une société n'en dépendant pas directement pour sa survie en pose de plus en plus.

Diapositive
3



Depuis le traité de Lisbonne, l'animal est officiellement considéré en Europe comme un "être sensible", et donc capable de souffrir. Il n'est donc plus simplement un objet, sans être toutefois un sujet de droit au même titre que l'humain. Manger de la viande implique donc de tuer un être sensible, et par conséquent d'assurer ce que l'on appelle dorénavant le "bien-être" de ces animaux ("animal welfare" en anglais). Il s'agit d'un véritable choix de société, qui entraîne donc une législation contraignante en matière d'élevage, de transport et d'abattage.

Diapositive
4



Les préoccupations en la matière ne sont pas limitées à l'Europe. Elles peuvent au contraire être considérées comme mondiales, comme le montre l'intérêt qui y est porté par les plus grandes organisations internationales en matière de santé, même si les applications peuvent en être variables.

Diapositive
5



Assurer un bien-être minimal aux animaux de boucherie en limitant notamment leurs souffrances ne suffit pas pour certains à rendre la consommation de viande moralement acceptable. En effet, les recherches sur la conscience démontrent de plus en plus l'existence d'états mentaux complexes chez les animaux, réduisant ainsi progressivement leurs prétendues différences avec l'Homme.

Diapositive
6



On pourrait croire que ces conclusions ne s'appliquent qu'à certains animaux particuliers proches de l'Homme, comme les chimpanzés par exemple, dont les capacités mentales sont évaluées en laboratoire et donc bien loin de la situation de nos élevages. Ce n'est qu'en partie vrai. Même s'ils ne bénéficient pas de la même attention des chercheurs dans ce domaine, les animaux de production n'en sont pour autant pas exclus. Des recherches démontrent notamment que les bovins font la preuve d'une certaine complexité mentale. Ils sont fortement sensibles à leur environnement et recherchent un certain confort. Des émotions de base comme la peur, la douleur, la joie ou la colère leur sont reconnues. Ils communiquent avec leurs semblables, voire avec certains humains, tissent des liens préférentiels et construisent des structures sociales complexes. Leur capacité à reconnaître des vaches familières sur base d'images vient même d'être démontrée! On est donc très loin de la machine à produire du lait...

Diapositive
7



Les connaissances scientifiques ont fait évoluer la situation en quelques années. La question n'est maintenant plus de savoir "si les animaux pensent", mais plutôt "à quoi pensent-ils?".

Diapositive
8



L'existence d'une "conscience animale" amène donc certains à souhaiter que les animaux soient non seulement protégés, mais qu'ils bénéficient également de droits, à l'instar de l'Homme. C'est clairement un argument moral utilisé par les organisations végétariennes militantes pour justifier voire encourager leurs choix en matière d'alimentation. Protection animale et végétarisme sont même très souvent liés dans les faits, alors qu'ils sont loin d'être indissociables.

Diapositive
9



Certains scientifiques jouent même dans ce jeu. C'est le cas de Jeremy Bailenson à l'Université américaine de Stanford. Grâce à un appareillage sophistiqué de réalité virtuelle, des étudiants volontaires sont amenés à "se mettre dans la peau d'une vache" (sans jeu de mots), jusqu'à subir les effets d'un stimulateur électrique lors du passage à l'abattoir. Son but annoncé est clairement d'amener le public à augmenter ainsi son potentiel d'empathie envers les animaux, et donc de réduire la consommation de viande qu'il considère comme dangereuse pour l'environnement. Les résultats de l'étude n'ont pas encore été publiés mais il me semble clair dès à présent que nous sommes ici face à une confusion importante entre empathie et anthropomorphisme. S'ouvrir à la souffrance animale ne signifie en effet pas considérer les animaux comme des humains: ce serait nier leurs particularités et donc finalement ne pas les respecter pour ce qu'ils sont.

des intérêts. Toutefois, il reconnaît que les intérêts d'une souris ne sont pas les mêmes que ceux d'une vache ou d'un humain. S'ils ont tous une certaine capacité à souffrir, qui doit donc être prise en considération, leur valeur en termes de droit à la vie n'en est pas pour autant égale. Sa démarche consiste alors à apprécier la solution qui serait globalement la plus bénéfique, compte tenu de ces différences (démarche utilitariste). Même s'il est souvent considéré à tort comme une référence en matière de droits des animaux (plutôt Tom Regan qui va suivre), il ne croit pas que le végétarisme soit nécessairement la solution pour tous.

Diapositive
13

Tom Regan

"Théorie des droits" et "Abolitionnisme"

Prof. Tom Regan
Philosophie
Université de Caroline du Nord (U.S.A.)

LES DROITS DES ANIMAUX

EMPTY CAGES

- les animaux ont des droits moraux
- Déontologisme: "les animaux ne peuvent être les moyens d'une fin pour l'homme"
=> suppression de l'utilisation des animaux!

13

La véritable référence pour les militants en faveur des "droits des animaux", c'est Tom Regan. Pour lui, les animaux ont une valeur inhérente (il dit qu'ils sont "*sujets-d'une-vie*") et donc des droits, ce qui les empêche d'être utilisés comme moyens d'une fin, au profit de l'homme. Il compare notamment l'élevage à l'esclavage et dénonce donc ainsi l'insuffisance des réformes en matière de bien-être des animaux. Comme il le dit lui-même, son "*but n'est pas d'élargir les cages, mais de faire en sorte qu'elles soient vides*"! Sa doctrine est donc clairement abolitionniste, et son application conduirait à l'arrêt de toute utilisation de l'animal par l'homme.

Diapositive
14

"Théorie des droits" et
"Abolitionnisme"

Pr. Gary L. Francione
Droit
Université du New Jersey
(U.S.A.)

- Principe moral: "vénération pour la vie"
- ⇒ pas d'utilisation d'animaux, même si le bien-être animal est respecté
- ⇒ objection de conscience!
- ⇒ véganisme

Le plus actif dans cette vision radicale est l'avocat et Professeur de Droit Gary Francione. Pour lui, le premier droit d'un animal devrait être de ne pas appartenir à quelqu'un. Sa démarche prosélytiste, basée sur le principe moral de "vénération pour la vie", l'amène notamment à promouvoir le "véganisme", à proscrire toute utilisation de l'animal pour la recherche, voire même à proposer une marche à suivre aux étudiants pour devenir un "objecteur de conscience" dans ce domaine.

Diapositive
15

Et en Europe?

"Déclaration universelle des droits de l'animal"
(1978, révisée en 1989)

Art. 3, 2^e: Si la mise à mort d'un animal est nécessaire, elle doit être instantanée, indolore et non génératrice d'angoisse.

Art. 5, 3^e: Toutes les formes d'élevage et d'utilisation de l'animal doivent respecter la physiologie et le comportement propres à l'espèce.

Pas plus que la législation actuelle?

(<http://www.league-animal-rights.org>)

En Europe, ces considérations sont au minimum inégales (entre états) et plus récentes. Il existe bien une "Déclaration universelle des droits des animaux" assez ancienne qui, bien qu'ayant le mérite d'exister et donc de faire réfléchir, n'a malgré son nom aucune valeur officielle. Elle serait d'ailleurs plutôt à ranger dans la catégorie "bien-être animal", et ses principes sont globalement assez bien couverts par la législation actuelle en la matière, même si selon elle, des droits légaux devraient être reconnus aux animaux.

Diapositive
16

Et en France alors, terre des droits de l'Homme?

"Droit des animaux : le manifeste de 24 intellectuels pour un changement du statut juridique de l'animal"
(Huffington Post, 24/10/2013)

"Les animaux sont encore définis par le Code civil comme des choses sur lesquelles l'homme peut par conséquent exercer un droit absolu." (...)

"POUR UNE ÉVOLUTION DU RÉGIME JURIDIQUE DE L'ANIMAL DANS LE CODE CIVIL RECONNAISSANT SA NATURE D'ÊTRE SENSIBLE"

(...) "UNE CATÉGORIE PROPRE DOIT LEUR ÊTRE MÉRITÉE DANS LE CODE CIVIL ENTRE LES PERSONNES ET LES BIENS"

Florence Burgali,
André Comte-Sponville,
Boris Cyrilline,
Luc Ferry,
Elisabeth de Fontenay,
Frédéric Lenoir,
Edgar Morin,
Michel Onfray,
Enikő Orsenna,
Pierre Rabhi,
Hubert Reeves,
Mathieu Ricard,
(...)

Cette question a d'ailleurs récemment fait l'objet d'une déclaration publique en France. 24 intellectuels se sont en effet mobilisés pour demander une modification du statut juridique de l'animal, encore considéré comme un bien meuble, à savoir une "chose" au même titre que tout objet inanimé, et ainsi adapter dans le droit son nouveau statut d'"être sensible" adopté au niveau européen. La question reste à savoir quels droits pour quels animaux, par rapport notamment aux droits de l'homme?

Diapositive
17



Cette réflexion éthique sur la place de l'animal dans la société, et donc la question de la consommation de sa chair qui nous préoccupe ici, nécessite de reconnaître notre statut d'être vivant, acteur d'un équilibre naturel où la vie et la mort sont incontournables et où la consommation de viande passe nécessairement par la mort d'animaux. Mais force est de reconnaître que la situation est plutôt inverse. Les excès de l'humanisme ont fait de l'homme un être à part, apparemment séparé de la nature et de ses contraintes. La majorité de nos concitoyens n'ont d'image d'un élevage que les caricatures véhiculées par les médias, de lien apparent avec la nature que par l'intermédiaire de leur animal de compagnie, et n'ont bien sûr rien directement tué d'autre qu'un moustique en train de leur prélever un peu de sang pour nourrir sa progéniture (mais même cela, ils ne le savent sans doute pas...). Comment manger de la viande sans tuer d'animaux? Il suffit en fait de l'oublier, voire de ne pas le savoir. Cette amnésie sera peut-être même bientôt inutile, puisqu'est annoncée l'arrivée de la "viande artificielle" fabriquée en laboratoire. Sa consommation se justifiera, nous disent les médias, pas la "fin des souffrances dans les élevages". La boucle est donc bouclée...

